

Communiqué de presse

Lundi 29 juin 2009

Oui au financement additionnel de l'AI

Nécessité de retravailler le projet d'aide aux hautes écoles

Au printemps 2009, economiesuisse avait indiqué qu'elle soutiendrait le projet du financement additionnel de l'AI seulement si certaines conditions étaient satisfaites. C'est désormais le cas pour l'essentiel : le Conseil fédéral et le Parlement ont, pour tenir compte de la conjoncture, reporté d'une année l'entrée en vigueur du relèvement temporaire de la TVA et soumis en consultation un projet pour une 6^e révision de l'AI axée sur les dépenses. L'organisation faîtière de l'économie suisse a donc décidé d'apporter un soutien logistique et financier à la campagne en faveur du oui. En matière de politique de formation, economiesuisse demande une révision complète du projet concernant la loi sur l'aide aux hautes écoles.

L'assurance invalidité est déficitaire, elle doit donc être assainie et découplée de l'AVS. C'est la raison pour laquelle economiesuisse a soutenu, sur le principe, l'augmentation temporaire des recettes en mars 2009. Cependant, l'organisation faîtière de l'économie avait formulé plusieurs conditions quant à son engagement en faveur du financement additionnel. Ces conditions sont désormais satisfaites pour l'essentiel : le Conseil fédéral et le Parlement ont reporté d'une année, à janvier 2011, le relèvement de la TVA pour des raisons conjoncturelles. economiesuisse demandait aussi un assainissement durable de l'assurance sociale qui prendrait le relai du prélèvement temporaire de TVA. Un premier train de mesures en vue d'une 6^e révision de l'AI a été soumis en consultation. Un concept d'assainissement crédible est donc sur la table. Réuni en séance aujourd'hui, le Comité directeur d'economiesuisse a confirmé sa décision du printemps : economiesuisse dit oui au projet de financement additionnel de l'AI soumis en votation et apporte un soutien logistique et financier à la campagne.

Le Comité directeur s'est aussi intéressé à la politique en matière de formation. Les nouveaux articles constitutionnels sur l'éducation appellent une redéfinition du partenariat entre la Confédération et les cantons dans le domaine des hautes écoles. Le message du Conseil fédéral relatif à la loi sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) ne convainc pas. Malgré des aspects positifs, comme l'amélioration de la transparence en matière de coûts ou la garantie de la qualité grâce aux accréditations, le projet de loi va dans la mauvaise direction. La compensation régionale prime sur l'excellence et les EPF sont affaiblies dans la mesure où elles risquent de faire les frais d'éventuels programmes d'économie. Les incitations financières privilégient le nombre plutôt que le niveau des étudiants. De plus, les hautes écoles spécialisées auraient du mal à s'imposer dans les grands comités prévus. economiesuisse demande donc, dans l'intérêt de l'économie et de la recherche, une révision en profondeur du projet de loi.

Pour toutes questions : Cristina Gaggini, directrice romande
Téléphone : 078 781 82 39 ; e-mail : cristina.gaggini@economiesuisse.ch